

**Compte rendu de *Securities Against Misrule. Juries, Assemblies, Elections*, de Jon Elster (Cambridge University Press, 2013), paru dans *Dialogue : Canadian Philosophical Review / Revue canadienne de philosophie*, avril 2014.  
En ligne : [http://journals.cambridge.org/article\\_S0012217314000225](http://journals.cambridge.org/article_S0012217314000225)  
© Cambridge University Press**

Le dernier ouvrage de Jon Elster, qui marque sa prise de position dans la théorie politique normative, est un livre profondément pessimiste — particulièrement si on le compare à ceux, comme *Théorie de la justice* (Rawls, 1971) ou *Droit et démocratie* (Habermas, 1992), qui ont fait date dans ce domaine. C'est que pour évaluer d'un point de vue normatif les institutions démocratiques existantes et viser leur transformation afin de les rendre plus justes, il faut 1) s'entendre sur ce que «juste» veut dire, et 2) utiliser une théorie causale qui permette d'anticiper les conséquences probables du design institutionnel. Aucune de ces deux conditions ne semble pouvoir être remplie aux yeux d'Elster, étant donné la diversité des réponses existantes à la première question et la variété des théories causales concurrentes.

Comment, dès lors, s'orienter face à cette «double indétermination» (p. 4)? En relisant Jeremy Bentham, suggère Elster, car on y trouve, à côté de certaines excentricités, une très utile approche négative du design institutionnel. Plus modeste que la plupart des travaux contemporains en la matière, celle-ci vise à réduire au maximum, au moyen d'un savant dosage *ad hoc* de publicité et de secret, l'influence des passions, intérêts, biais et préjugés sur les procédures de décision politiques et judiciaires (p. 12). Ensuite, advienne que pourra.

Concrètement, Elster distingue deux stratégies institutionnelles permettant de réduire, voire d'éliminer l'interférence des passions dans les décisions collectives (p. 89). La première consiste à éviter les situations susceptibles de rallumer les braises des émotions. Débattre à huis-clos, par exemple, réduit fortement la vanité des acteurs, qui les empêche trop souvent de rentrer dans le jeu de la délibération et de réviser leurs positions en fonction de la qualité des arguments émis par leurs adversaires. L'anonymat du vote, quant à lui, doit permettre d'éviter aux électeurs la crainte de la réprobation. La seconde stratégie vise à ce que les décisions ne soient prises qu'après un délai permettant aux passions de refroidir. Le bicaméralisme et les obstacles aux révisions constitutionnelles, notamment, sont de cet ordre. Tout comme le report d'un procès impliquant un jury lorsqu'une affaire est fortement médiatisée.

Pour réduire l'influence des intérêts personnels dans la politique, il faut bien évidemment réguler le financement des campagnes — de préférence en rendant anonymes les contributions des citoyens, ou en deuxième choix en les rendant entièrement publiques (p. 8). Le cumul des mandats doit, autant que faire se peut, être limité (p. 156-158). Enfin, idée plus novatrice, on pourrait imaginer placer les actifs des politiciens dans des fiducies sans droit de regard (p. 13). Et ainsi de suite, à grand renfort de documentation historique, pour réduire biais et préjugés. Elster combine habilement commentaires de Bentham, parallèles avec d'autres auteurs, exemples historiques, analyses contemporaines et suggestions personnelles, dans un foisonnement d'idées parfois drôles, souvent originales, quelquefois lumineuses.

Une raison pour laquelle Elster préfère une approche négative à son alternative positive, c'est que la seconde peut parfois mobiliser des préjugés plutôt que de les empêcher (p. 138-139). Il en va ainsi dans le choix d'un jury de citoyens, lorsqu'on essaie de désigner les candidats les plus impartiaux plutôt que de chercher à minimiser l'impact des intérêts, biais, passions et préjugés dans les critères de sélection et dans les règles de fonctionnement du jury. Or l'enjeu n'est pas seulement théorique : selon Elster, le système américain de jurys citoyens va à vau-l'eau, au risque d'envoyer des innocents à la peine capitale (p. 139).

Alors que le secret améliore généralement les décisions prises par un jury, la publicité est plus indiquée pour ce qui concerne les assemblées législatives. On connaissait déjà la vertu de l'hypocrisie, mise en évidence par Elster dans d'autres travaux («Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes», *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 2, 1994, p. 187-256), qui fait préférer l'impartialité aux arguments privés lorsqu'on s'exprime en public. Bentham mise pour sa part sur la crainte de la honte et la peur de perdre son poste face au «Tribunal de l'opinion publique» pour inciter (par la publication de leurs activités) les députés à être *actifs* (p. 164). Quant au vote, tous les députés doivent exprimer leur décision *simultanément* — afin de réduire le conformisme —, mais leurs choix doivent être *publiés* — pour que les citoyens puissent demander des comptes à leurs représentants (p. 175).

Dans le cas d'une assemblée constituante, éventualité laissée de côté par un Bentham farouchement opposé à toute forme de restriction de la volonté majoritaire (p. 176-177), Elster préconise une publication *ex post* des débats et votes, avant l'éventuelle ratification parlementaire ou référendaire (p. 234). De la sorte, les délibérations et décisions des constituants tireront profit du huis-clos et de la publicité, qui réduiront respectivement la vanité et la rhétorique en ce qui concerne le huis-clos, l'égoïsme et le marchandage pour ce qui est de la publicité. Mais ne pourrait-on pas tout aussi bien dire que ces mécanismes inciteront respectivement à la raison et à l'impartialité? Faut-il forcément voir le verre à moitié vide?

Pour illustrer sa thèse selon laquelle l'approche négative inspirée de Bentham est préférable aux approches positives, qui viseraient des idéaux trop élevés, comme l'impartialité, le bien commun ou la volonté générale, Elster examine une mesure positive, expérimentée en divers lieux et siècles : le vote croisé (ou multiple). Ce dernier vise à renforcer l'union nationale ou fédérale dans des sociétés divisées en faisant élire par les citoyens des candidats situés en dehors de leur groupe d'intérêt ou de leur groupe culturel de référence. L'objectif est clair : favoriser l'émergence de candidats orientés vers le bien commun plutôt que centrés sur les intérêts d'un groupe particulier. Or, conclut Elster après avoir examiné un échantillon d'expériences historiques, ce résultat ne représente qu'une possibilité parmi bien d'autres beaucoup moins désirables (p. 265).

Pessimiste, donc, mais admettant à demi-mot avoir évolué depuis quelques années dans sa réticence intellectuelle face au réformisme volontariste (p. 286, n. 33), Elster nous livre un ouvrage à la fois fidèle à son extrême prudence et néanmoins engagé. Lui qui jugeait la philosophie politique normative «trop difficile pour lui» (Brian Barry, *Why Social Justice Matters*, Cambridge, Polity Press, 2005, p. x) s'y risque cette fois avec succès. Si ceux qui travaillent dans ce champ ne sortiront pas pleins d'enthousiasme de la lecture de cet ouvrage pourtant drôle (c'est suffisamment rare pour être souligné) et riche, c'est parce qu'il les met salutairement au défi. Le grand mérite de Jon Elster est de ne jamais laisser la pensée s'enfoncer dans une trop confortable réduction de complexité. Les comportements individuels étant complexes, les prédictions sociales et le choix d'incitants devant conduire à des résultats socialement désirables sont un exercice particulièrement périlleux pour quiconque s'essaie au design institutionnel. Cela ne rend pas cette dernière tâche impossible, ni inutile bien entendu, mais c'est avec prudence et modestie, nous rappelle Elster, qu'elle doit être effectuée.

Pierre-Étienne Vandamme  
Aspirant FNRS

ISP – Chaire Hoover d'éthique économique et sociale  
Université catholique de Louvain  
pierre-etienne.vandamme@uclouvain.be